



CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'AU PAIR



Le séjour de votre Au pair : un échange culturel

Vous désirez accueillir au sein de votre famille un ou une jeune Au pair pour quelques mois. Votre Au pair est un jeune étranger : il cherche à perfectionner son français dans le cadre de sa formation professionnelle. Vous aurez compris que ce mode d'accueil vous engage à le recevoir comme un membre de la famille et à favoriser son immersion dans la culture française.

Le placement Au pair est encadré par l'accord européen en date du 24 novembre 1969 et la Directive Européenne 2016/801 du 11 mai 2016 et il est, par conséquent soumis à une réglementation particulière. De plus, au regard de l'administration française, votre Au pair est appelé stagiaire aide-familial étranger. Nous pensons donc qu'il est nécessaire pour vous de connaître exactement les conditions d'accueil énumérées ci-dessous.

Les avantages d'un Au pair

- ★ La personne Au pair est une personne dynamique, motivée et responsable : elle souhaite le plus rapidement possible s'intégrer à votre famille et s'immerger dans la culture française. Sachant qu'elle restera quelques mois dans votre famille, elle s'attachera à vos enfants et à votre famille : la personne Au pair sera un peu le grand frère ou la grande sœur qui vit encore à la maison et qui vous aide.
- ★ Votre Au pair travaille 25 heures par semaine et l'emploi du temps que vous proposez correspond à celui d'une semaine « type ».
- ★ Son travail consiste à vous seconder pour tout ce qui concerne les enfants, c'est-à-dire le rangement et le ménage de leurs chambres, la préparation de leurs repas, le repassage de leur linge, le rangement des pièces qui leur sont octroyées, les accompagnements à l'école, aux activités et loisirs, la surveillance des devoirs, etc.

En échange

- ★ Vous vous engagez à privilégier l'échange culturel et traiter votre Au pair sur un plan d'égalité sociale : vous ne devez pas traiter la personne Au pair comme une femme de ménage.
- ★ Vous lui offrirez une chambre individuelle propre et confortable (minimum 9 m² et une fenêtre) dans votre foyer ou à quelques mètres de votre logement. Votre Au pair aura les clés de la maison.
- ★ Vous lui offrirez tous ses repas que vous prendrez dans la mesure du possible en famille. Si vous êtes absents, vous prendrez le soin de lui laisser de quoi se nourrir à tous les repas.
- ★ Vous lui donnerez son argent de poche chaque semaine. Cela pourra être également l'occasion de discuter avec votre Au pair : de le féliciter et / ou de lui demander d'améliorer certaines choses. En retour, il pourra vous faire part de ses impressions.
- ★ En général, votre Au pair a son week-end de libre.
- ★ Vous lui remettrez un titre de transport urbain (carte Navigo ou Imagin'r par exemple pour la région parisienne). Si votre Au pair se rend à pied à son école de langues, vous lui donnerez au minimum un carnet de tickets de métro/bus par mois afin que votre Au pair puisse se déplacer pendant son temps libre.

L'arrivée de votre Au pair en France

- ★ Vous vous engagez à aider votre Au pair et à l'encadrer surtout à son arrivée en France.
- ★ Vous l'accueillez à son arrivée à la gare ou à l'aéroport. En cas d'impossibilité de votre part, les frais de taxi seront à votre charge.
- ★ Vous devez obligatoirement effectuer les démarches suivantes (Fée rêvée est à votre disposition pour vous y aider) :
 - officialiser son placement auprès de l'administration française,
 - le déclarer auprès de l'URSSAF (les cotisations s'élèvent à environ 220 euros par mois et incluent la Sécurité sociale), de la CPAM et de votre assurance habitation au plus tard dans les huit jours

qui suivent son arrivée. Nous vous conseillons également vivement la souscription d'une assurance complémentaire privée (nous vous indiquerons des assurances spécialisées).

- ★ Si vous autorisez votre Au pair à conduire votre véhicule, pensez à l'assurer tous risques auprès de votre assureur.
- ★ Vous l'aidez à régler les formalités administratives (passeport, visa, obtention du titre de séjour Jeune Au pair si nécessaire, immatriculation à la Sécurité sociale, inscription à des cours de français, DGEF),
- ★ Il faudra à votre Au pair quelques jours pour s'adapter à vos coutumes et à la nourriture française. Dans les premières semaines votre Au pair peut avoir le mal du pays. Aidez-le à surmonter sa mélancolie. En cas de difficulté pensez à en informer Fée rêvée.
- ★ Vous l'aidez à se repérer le plus rapidement possible : localiser l'école de vos enfants, se diriger dans la ville, savoir où prendre les différents moyens de transport, etc ...
- ★ Vous pouvez aussi l'autoriser à téléphoner à la maison. Nous vous conseillons de mettre à sa disposition un téléphone portable afin de pouvoir le joindre à tout moment.

Le séjour de votre Au pair chez vous

- ★ Votre Au pair s'engage à s'adapter aux coutumes françaises. Être au pair exige non seulement de la responsabilité de sa part, mais aussi de la souplesse envers vos traditions familiales. Vous saurez l'accueillir comme un membre de votre famille.
- ★ Votre Au pair est censé prendre ses repas avec sa famille d'accueil pour favoriser son apprentissage du Français. Si cela est, pour vous, difficile (contraintes horaires par exemple) pensez à prendre du temps pour discuter avec lui et en profiter pour faire le point.
- ★ Vous devez lui laisser la possibilité de laver son linge.
- ★ Soyez très discret : rentrez dans sa chambre uniquement avec son accord.
- ★ Vous laisserez à votre Au pair suffisamment de temps libre durant la semaine pour suivre entre autres ses cours de Français (entre 4 et 10 heures par semaine). Bien évidemment, l'emploi du temps peut varier en fonction des imprévus (maladie des enfants, grève des transports, voyage professionnel) tout en respectant ses horaires de cours. En revanche, vous lui payerez ses heures supplémentaires si vous faites davantage appel à ses services.
- ★ Si vous libérez votre Au pair pendant les vacances scolaires car vous n'avez pas besoin de son aide, il bénéficiera des mêmes conditions (logement, pension complète, titre de transport et argent de poche).
- ★ Votre Au pair pourra prendre des vacances en vous informant bien à l'avance de son programme. Il peut prétendre à une semaine de vacances payées par tranche de six mois travaillés.
- ★ Si vous décidez de vous séparer de votre Au pair en cas de mauvaise communication ou d'opposition, un préavis de 2 semaines minimum est exigé. Pendant cette période, votre Au pair continuera à exécuter ses tâches correctement. En contrepartie, vous lui verserez son argent de poche.

De plus :

- dans le cadre de la formule intégrale, vous devez en avvertir au plus vite Fée rêvée. Cette dernière vous aidera dans la mesure du possible à chercher un autre Au pair.
- dans le cadre de la formule simple, vous devez en avvertir au plus vite Fée rêvée. Cette dernière ne vous proposera pas de remplacement d'Au pair.

Ses rapports avec vos enfants

Vous vous engagez naturellement à tout faire pour que les liens se tissent rapidement entre les enfants et votre Au pair. Vous lui confiez vos enfants et votre maison :

- ★ Expliquez à votre Au pair toutes les règles de la maison. Nous vous invitons à les écrire sur papier. Cela permettra à votre Au pair de les traduire dans sa langue si nécessaire.
- ★ Donnez-lui un maximum d'informations sur les habitudes de vos enfants (endormissements, régimes alimentaires, médicaments).
- ★ Montrez-lui exactement ce que vous attendez de lui ou d'elle : comment gérer les conflits avec les enfants, son degré d'autorité avec eux, ce que vous permettez aux enfants ou pas, les règles de sécurité, etc.

Enfin, expliquez à votre Au pair vos problèmes et vos soucis. La communication est la meilleure solution pour l'aider à s'intégrer au sein de votre famille.

FÉE RÊVÉE marque exploitée par AHTH - 111, avenue Victor Hugo 75116 Paris Cedex 16

09.81.04.82.80 - contact@fee-revee.com - www.fee-revee.com